

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

• **06 - CREATION DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LAVANDIERES** - Rapporteur : Christophe HOGARD

Par délibération du 28 juin 2023, le Conseil Communautaire du Pays des Herbiers a modifié la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, en affectant à la compétence action sociale d'intérêt communautaire, par l'ajout de « *la construction, l'entretien, le fonctionnement de la MARPA « Les Lavandières » à Saint-Paul-en-Pareds* », transférant de fait, cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Par délibération du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds a autorisé le transfert de compétence du CCAS de la Commune de Saint Paul en Pareds vers le CIAS du Pays des Herbiers actant ainsi le transfert de la MARPA « Les Lavandières » du CCAS de Saint-Paul-en-Pareds le 1^{er} janvier 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbier,



Département de la Vendée

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/DGCL/DGFIP/CL1B/2023/29 du 6 juin 2023 relative à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics au 1^{er} janvier 2023 (mise à jour du plan comptable et du tome I « le cadre comptable »),

Considérant que le budget du CIAS relève d'un budget en comptabilité M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que la résidence autonomie « Les Lavandières » relève d'un budget en comptabilité M22, il y a lieu de créer un budget annexe au budget principal du CIAS.

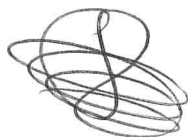
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver la création du budget annexe « résidence autonomie Les Lavandières » en comptabilité M22 – section fonctionnement et section investissement, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

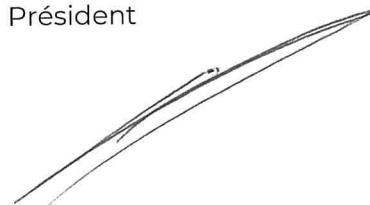
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**
Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

